

**MARCHES DE LA CREATION EDGAR QUINET ET BASTILLE
AUTORISATIONS 2020 – ABONNES ET VOLANTS**

Pour le renouvellement annuel des cartes d'exposant abonné et volant, **nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :**

- ➔ Votre carte du marché originale (gardez une copie afin de pouvoir exposer sur les marchés en attendant la nouvelle
- ➔ Votre adresse mail et votre numéro de téléphone
- ➔ Une photo d'identité
- ➔ Engagement sur l'honneur, manuscrit et daté, d'exposer et de vendre des originaux issus de votre création personnelle.
- ➔ Une copie de votre assurance responsabilité civile et professionnelle pour l'année à venir
- ➔ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ➔ Une copie de votre pièce d'identité (CNI ou titre de séjour en cours de validité)
- ➔ Une copie de votre carte grise (une seule carte de stationnement délivrée par exposant)
- ➔ N°Siret et copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la maison des artistes ou à l'Agessa (en fonction de l'activité) (obligatoire)
- ➔ Une enveloppe affranchie à votre adresse pour l'envoi de votre carte

Vous avez jusqu'au 31 JANVIER 2020, délai de rigueur, pour envoyer votre dossier par lettre RAR (cachet de la poste faisant foi) à :

EGS – Service renouvellement de cartes – Paris Marchés Création
33 ter Lécuyer
93400 SAINT-OUEN

Passé ce délai votre dossier sera refusé et votre autorisation ne pourra être renouvelée.

Les demandes de renouvellement sont soumises au respect des règles concernant l'assiduité sur les marchés et au bon paiement des droits de place en 2019.

Pour toute information complémentaire, consultez le Régisseur Placier ou EGS au 01 40 11 20 40.

RAPPEL : L'autorisation que vous sollicitez est valable pour l'année à venir, vous vous engagez pour toute l'année 2020.

Nous comptons sur votre collaboration.